

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°72/2017****OBJET : Lancement du projet alimentaire territorial**

Conseillers en exercice :	23
Présents :	16
Excusés :	7
Pouvoirs :	4
Votants :	20

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le mardi 19 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 12 décembre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjoints,
Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Claudine NAVARRO, Colette ZALMA, Christian FARALDI, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Pierre BRANCATO qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Hélène GARDET qui a donné pouvoir à Colette ZALMA, Jean-Pierre MAURIN, Eric ROMAN qui a donné pouvoir à Christine VAUTRIN, Virginie CHABERT, Annie BARBIER, Théodore PAPPALO qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire expose au Conseil que la Commune souhaite lancer un projet alimentaire territorial. Ce projet a pour but de conduire des actions à haute valeur environnementale et de favoriser une alimentation durable. Dans cet objectif, des actions de développement d'agriculture biologique, de structuration des filières d'approvisionnement et de distribution, d'éducation, de justice sociale et de recherche sur le sujet de l'agriculture durable seront mises en place.

Ce projet s'appuie sur des actions solides déjà réalisées et sur une série d'actions en développement, qui font l'objet d'un appel à projet. La Commune de Châteauneuf développera ses actions dans différents lieux de la ville, au profit de différents publics : enfants et jeunes, familles, citoyens, professionnels, monde économique, étudiants et chercheurs, et pourra étendre ses actions auprès d'autres communautés de la CASA.

Ce Projet Alimentaire Territorial entend montrer qu'une petite ville peut viser une souveraineté alimentaire pour ses habitants et créer une dynamique de gouvernance alimentaire sur un territoire plus large comme celui de la CASA. A proximité immédiate d'une zone urbanisée dense, où la pression foncière ne cesse de progresser, il est important de montrer qu'une autre voie est possible, pour nourrir un territoire de manière durable, économiquement viable, pour les décennies à venir, tout en préservant des terres pour les générations futures.

Le projet sera conduit par un groupe de pilotage, garant de la mise en œuvre du projet et du respect des orientations et du calendrier. Le projet sera coordonné par le Maire de Châteauneuf.

L'appel à projets « Programme National pour l'Alimentation » auquel la Commune a candidaté, dans lequel la CASA apporte son soutien à la Commune, permettra le recrutement d'un chargé de mission à temps plein et de le former pour optimiser la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial.

Ce chargé de mission travaillera en collaboration avec la commission projet agricole de la Commune, avec le Directeur de l'ESAT, gestionnaire des cantines scolaires, avec les agriculteurs locaux et tout autre partenaire local pertinent. Il sera ensuite amené à étendre ce projet à l'ensemble des communes de la CASA.

Dans ce cadre, la Commune de Châteauneuf a fait appel à l'Université Côte d'Azur, qui forme au Diplôme Universitaire de « Chef de projet en Alimentation Durable option Collectivité Territoriale », afin de conventionner pour la formation d'un stagiaire chargé de mission.

Les frais relatifs à cette action de formation s'élèvent à 3500€.

Le stagiaire effectuera 2 stages d'une durée de 3 mois chacun sur la Commune.

Monsieur le Maire précise que, durant sa formation, le stagiaire sera rémunéré par Pôle Emploi.

La Commune prendra cependant en charge les frais afférents aux déplacements qu'il pourrait avoir.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu, et après en avoir délibéré :

APPROUVE le lancement du projet alimentaire territorial,

APPROUVE l'accueil du stagiaire, chargé de mission,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune de Châteauneuf et l'Université Côte d'Azur, ainsi que tous les actes s'y rapportant,

APPROUVE le principe du défraiement du stagiaire.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le 
ID : 006-210600383-20171219-D_72_12_2017-DE

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le **28 DEC. 2017**
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le **28 DEC. 2017**

